


Février 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	--	--

REUNION CONJOINTE

Réunion conjointe de la cent sixième session du Comité du Programme et de la cent trente-huitième session du Comité financier

Rome, 23 mars 2011

État d'avancement de l'exécution du Programme de coopération technique (PCT)

Résumé

- Au 15 janvier 2011, 415 projets d'une valeur totale de 114,5 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant net de 103,5 millions d'USD de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2008-2009. Les dépenses avaient atteint 80,3 millions d'USD, soit 78 pour cent de la dotation.
- Au 15 janvier 2011, 224 projets d'une valeur totale de 58,2 millions d'USD avaient été approuvés au titre du PCT, soit 55 pour cent du crédit de 106,6 millions d'USD ouvert pour 2010-2011.
- Le Secrétariat continue de tenir les parties prenantes informées des changements apportés à la gestion du PCT, notamment en envoyant des courriers aux organismes gouvernementaux de contrepartie concernés, en préparant du matériel de formation et par l'intermédiaire du site Web du PCT. Il commence à tirer des enseignements de la première année de décentralisation dans le but de simplifier encore les procédures et de renforcer les mécanismes d'assurance qualité.
- L'importance du suivi des résultats du PCT étant reconnue, on tente actuellement d'améliorer la capacité de suivi et de communication de l'information sur les résultats de l'exécution des projets sur le terrain, y compris le PCT. Toutefois, dans la mesure où les résultats les plus marquants des projets du PCT ne sont mesurables qu'après la clôture des projets, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme qui permette de collecter et d'analyser les données relatives à ces résultats.

Action suggérée à la réunion conjointe des deux comités

- Les comités sont invités à prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du PCT pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011 dans le contexte de la décentralisation.
- Les comités sont également invités à approuver l'utilisation de 0,4 pour cent de l'enveloppe budgétaire du PCT pour faciliter la communication de l'information par les bureaux décentralisés sur les résultats obtenus après la clôture des projets du PCT.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Les documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Richard China
Directeur, Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes
Tél. +39 (06) 570-55242

I. Montants approuvés et dépenses imputées sur le crédit alloué au PCT pour l'exercice 2008-2009

1. Au 15 janvier 2011, 415 projets d'un montant total de 114,5 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant net de 103,5 millions d'USD alloué au PCT pour 2008-2009. Le dépassement de 10 pour cent permet de s'assurer que les crédits ouverts sont entièrement utilisés sachant que le taux moyen des dépenses des projets du PCT a toujours tourné autour de 85 à 90 pour cent des budgets approuvés.

2. Les dépenses imputées sur l'enveloppe budgétaire 2008-2009 avaient atteint 80,3 millions d'USD au 15 janvier 2011, soit 78 pour cent du montant total du crédit (*tableau 1*). Le taux moyen des dépenses mensuelles imputées sur ce crédit se chiffrait à 1,6 million d'USD en 2008, à 2,5 millions d'USD en 2009 et à 2,6 millions d'USD en 2010. Avec un taux moyen de dépenses mensuelles se situant à 1,93 millions d'USD entre janvier et décembre 2011, l'intégralité de la somme allouée devrait être dépensée d'ici à la fin de 2011.

Tableau 1: Montants approuvés et dépenses imputées sur le crédit alloué au PCT pour 2008-2009, au 15 janvier 2011

	Montants approuvés (en milliers d'USD)	Dépenses (en milliers d'USD)
Appui au développement	56 258	30 428
Assistance d'urgence	7 769	6 698
Fonds du PCT	22 515	17 269
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	27 971	25 923
Total	114 228	80 318

II. Montants approuvés et dépenses imputées sur le crédit alloué au PCT pour l'exercice 2010-2011

3. Au 15 janvier 2011, 224 projets au total d'une valeur de 58,2 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant de 106,6 millions d'USD alloué au PCT pour 2010-2011, soit 55 pour cent. À la même date, les dépenses représentaient 11 pour cent de la valeur des budgets approuvés (*tableau 2*).

Tableau 2: Montants approuvés et dépenses imputées sur le crédit alloué au PCT pour 2010-2011, au 15 janvier 2011

	Montants approuvés	Dépenses
	(en milliers d'USD)	(en milliers d'USD)
Appui au développement	41 759	3 002
Assistance d'urgence	6 674	904
Fonds du PCT	9 807	2 332
Total	58 240	6 238

4. Le niveau général des montants approuvés (55 pour cent) au 15 janvier de la deuxième année de l'exercice biennal en cours peut être comparé à celui des exercices précédents à la même date, qui était de 50 pour cent pour 2006-2007 et de 73 pour cent (31 pour cent pour les projets relevant de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires et 42 pour cent pour tous les autres projets) pour 2008-2009. Le dépassement du crédit alloué pour 2010-2011 devrait être de moins de 5 pour cent étant donné que les pouvoirs accrus conférés aux responsables des budgets en ce qui concerne les ressources allouées aux projets devraient entraîner un niveau élevé de dépenses à imputer aux budgets approuvés.

5. Le *tableau 3* montre la répartition par région du montant des projets approuvés du PCT, ainsi que le pourcentage de l'allocation régionale approuvée.

Tableau 3: Répartition des montants approuvés pour des projets régionaux, interrégionaux et d'urgence imputés sur les crédits alloués au PCT, au 15 janvier 2011

Région	Montant approuvé	Allocation régionale	Pourcentage de l'allocation
	(en milliers d'USD)	(en milliers d'USD)	
Afrique	20 815	35 027	59
Asie et Pacifique	11 027	21 016	52
Amérique latine et Caraïbes	9 235	15 763	59
Europe et Asie centrale	4 404	8 703	51
Proche-Orient et Afrique du Nord	5 151	6 962	74
Projets interrégionaux	935	3 197	30
Projets d'urgence	6 674	15 986	42
Total	58 240	106 574	55

6. Le montant approuvé pour les projets d'urgence est inférieur à la moyenne globale. Si cette tendance se maintient au deuxième semestre de 2011, les ressources qui ne seront plus nécessaires pour des interventions d'urgence seront progressivement réaffectées à des projets de développement pour que le montant intégral de l'enveloppe budgétaire soit utilisé avant la fin de l'exercice biennal. Il a donc été conseillé aux bureaux décentralisés de continuer à préparer des propositions de projet pour que des projets soient prêts pour approbation au deuxième semestre au cas où des ressources non engagées soient disponibles. Si ce n'était pas le cas, les projets en attente seraient approuvés au cours des premiers mois de 2012.

7. Le délai moyen requis pour instruire les demandes d'aide au développement au titre du PCT est de 3,5 mois depuis la décentralisation (avant la décentralisation, il était de six mois). Il convient

également de signaler que, pour 72 pour cent des projets approuvés en 2010, l'exécution a démarré dans les trois mois suivant l'approbation, contre 58 pour cent pour les projets approuvés au cours de l'exercice 2008-2009. La délégation de pouvoirs concernant le PCT aux bureaux décentralisés semble donc avoir eu également une incidence positive sur les délais d'exécution.

8. Les dépenses des projets régionaux, interrégionaux et d'urgence approuvés sur l'enveloppe budgétaire 2010-2011 sont présentées au *tableau 4*, à la date du 15 janvier 2011

Tableau 4: Répartition des dépenses de projets régionaux, interrégionaux et d'urgence imputées sur les crédits alloués au PCT, au 15 janvier 2011

Région	Dépenses (en milliers d'USD)	Pourcentage de projets approuvés	Pourcentage de l'allocation
Afrique	2 050	10	6
Asie et Pacifique	1 557	14	7
Amérique latine et Caraïbes	551	6	3
Europe et Asie centrale	546	12	6
Proche-Orient et Afrique du Nord	428	8	6
Projets interrégionaux	201	22	6
Projets d'urgence	905	14	6
Total	6 238	11	6

9. Le *tableau 5* montre la répartition des montants approuvés par objectif stratégique ou fonctionnel, au 15 janvier 2011.

Tableau 5: Montants des projets approuvés imputés sur l'enveloppe budgétaire 2010-2011, par objectif stratégique ou fonctionnel, au 15 janvier 2011

Objectif stratégique ou fonctionnel	Domaine d'activité	Nombre de projets*	Budget (en milliers d'USD)
A	Production végétale	52	12 954
B	Production animale	28	6 239
C	Pêche et aquaculture	33	5 341
D	Sécurité sanitaire des aliments	10	1 525
E	Foresterie	23	5 216
F	Ressources naturelles	41	6 779
G	Marchés	30	3 542
H	Sécurité alimentaire	45	5 797
I	Situations d'urgence	17	5 976
K	Parité hommes-femmes	0	0
L	Investissements	19	2 881
X	Collaboration efficace	20	1 990
Total		318	59 240

*Étant donné que ces chiffres englobent les composantes du Fonds du PCT, le nombre total de projets ne correspond pas à celui indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

III. Mise en œuvre de la décentralisation de la gestion du PCT

A. Information des États Membres et développement des capacités des bureaux décentralisés de la FAO

10. Comme l'ont demandé les deux comités à la dernière session de la réunion conjointe tenue le 27 octobre 2010¹, le Secrétariat a pris diverses mesures pour informer les États Membres sur la gestion décentralisée du programme:

- les dirigeants des bureaux décentralisés de la FAO qui sont les points de contact pour la concertation entre les organismes nationaux de contrepartie et la FAO sur toutes les questions se rapportant au PCT dans les pays ont été invités à faire officiellement connaître les modifications pertinentes des procédures du PCT, en particulier au sujet de la présentation des demandes d'assistance;
- du matériel d'information et de formation est en cours d'élaboration pour que tous les bureaux décentralisés soient à même d'informer pleinement les organismes gouvernementaux de contrepartie et toutes les parties prenantes sur les modalités d'accès au PCT et les critères applicables;
- le site Web du PCT a été mis à jour, et continue de l'être, notamment en complétant la rubrique "Foire aux questions" (FAQ);
- pour aider les parties prenantes nationales à recourir au PCT, une brochure expliquant la finalité du programme, les modalités de demande d'assistance et les critères applicables va être préparée.

11. À la dernière session de la réunion conjointe, les comités ont recommandé que *"tous les bureaux décentralisés disposent de capacités suffisantes et d'un bon rapport coût-efficacité pour garantir que les pays qu'ils servent puissent bénéficier pleinement des activités menées au titre du PCT"*. Il convient de rappeler à cet égard qu'outre la publication du Manuel du PCT en janvier 2010, qui contient des instructions détaillées sur l'intégralité du cycle de formulation et de mise en œuvre des projets du PCT, tous les bureaux décentralisés ont bénéficié en 2009 d'une formation qui a été complétée en 2010 par des stages et séances d'information plus spécifiques à l'intention de certains membres du personnel régional et sous-régional sur le processus d'approbation du PCT. Des postes ont été créés et pourvus dans tous les bureaux régionaux (à l'exception du Bureau régional pour l'Afrique, où un consultant complète le personnel en place en attendant la fin du processus de recrutement) pour accompagner la décentralisation et fournir une assistance aux autres bureaux décentralisés de chaque région. Ces responsables du PCT dans les bureaux décentralisés et leur personnel administratif bénéficient de l'appui du personnel du PCT au siège, qui relève de la Division de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes qui est l'instance à contacter en dernier recours.

12. La gestion du PCT est décentralisée depuis presque 15 mois et, comme on le voit à la section II ci-dessus, les résultats de la première année sont positifs si on les mesure au regard d'indicateurs quantitatifs tels que le nombre des approbations et le délai qui s'écoule entre la réception d'une demande d'assistance et son approbation.

13. Pour en tirer des enseignements de nature plus qualitative, le Secrétariat a entamé un examen de la qualité des projets approuvés dans le contexte de la décentralisation pour voir si les critères et autres règles applicables au PCT sont bien respectés et si les dispositifs d'assurance qualité mis en place fonctionnent efficacement.

14. Parallèlement, il a été demandé aux fonctionnaires des bureaux décentralisés et du siège qui ont eu des contacts avec le PCT en 2010 de faire part de leur expérience de sa gestion décentralisée et de formuler des recommandations en vue d'en clarifier et simplifier encore les procédures.

15. L'examen de la qualité des projets et l'information fournie par ces fonctionnaires sur la première année de mise en œuvre de la décentralisation vont permettre de réviser le Manuel du PCT de façon à prendre en compte les données d'expérience et les recommandations reçues et de renforcer

¹ CL 140/9

les dispositifs d'assurance qualité, s'il y a lieu. Ce faisant, on recensera par ailleurs les besoins de formation supplémentaire du personnel des bureaux décentralisés ou du siège et des organismes de contrepartie, ainsi que les autres outils ou modèles requis.

B. Parité hommes-femmes

16. À leur dernière session conjointe, les comités ont relevé qu'aucun des projets du PCT approuvés imputés sur l'enveloppe 2010-2011 ne portait sur l'objectif stratégique K "parité hommes-femmes". Comme on le voit au *tableau 5* ci-dessus, la situation n'a pas changé depuis octobre 2010.

17. Toutefois, si aucun projet d'assistance n'a encore été reçu durant l'exercice en cours au titre de l'objectif stratégique K, la prise en compte de cette problématique est l'un des critères du PCT² servant à approuver les projets qui doivent tous être appréciés par rapport à l'attention qu'il portent à la parité hommes-femmes. Tous les projets approuvés sont admis en fonction de l'accent mis sur la problématique homme-femmes, comme le montre le *tableau 6* ci-dessous pour le dernier exercice biennal et pour l'exercice en cours.

Tableau 6: Nombre de projets approuvés, par marqueur de l'égalité hommes-femmes, au cours des exercices 2008-2009 et 2010-2011 (hors pont du PCT)

Marqueur	Définition	2008-2009	2010-2011*
Axé sur l'égalité hommes-femmes	Projet en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le secteur agricole et rural. Lutte contre les disparités entre les sexes, diverses formes de discrimination ou les inégalités.	3	8
Prend en compte les questions de parité hommes-femmes	Projets ayant un autre objectif primordial mais dans le cadre duquel la problématique hommes-femmes est visiblement prise en compte tout au long du cycle du projet et se reflète dans ses résultats, ses activités, sa stratégie d'exécution ou ses méthodes.	97	45
Agit spécifiquement en faveur des femmes	Projet visant spécifiquement à améliorer la situation de femmes rurales ou urbaines défavorisées en vue de réduire les décalages entre les sexes.	6	4
Neutre du point de vue de la problématique hommes-femmes	Projet n'ayant pas d'incidence significative directe (positive ou négative) sur les besoins et les intérêts des hommes et des femmes.	180	66

* au 31 décembre 2010

18. De plus, dans la mesure où la problématique hommes-femmes est une priorité transversale de l'Organisation, il est attendu des équipes chargées de l'exécution des projets du PCT qu'elles adoptent une approche différenciée par sexe, quel que soit le marqueur jugé le plus adapté au moment de

² Le critère 9 du PCT est le suivant: l'aide du PCT doit intégrer la parité hommes-femmes dans l'identification, la conception et l'exécution des projets, conformément au Plan d'action pour la parité hommes-femmes de l'Organisation.

l'approbation du projet. L'exécution du PCT (et des autres projets sur le terrain) prenant en compte cette problématique est cependant entravée par la suppression, en raison des coupes budgétaires effectuées dans le cadre de la réforme, du poste de spécialiste de la parité hommes-femmes dans tous les bureaux décentralisés, à l'exception du Bureau régional pour l'Afrique. Une évaluation en cours du rôle et des activités de la FAO dans le domaine du développement soucieux d'égalité entre hommes et femmes englobe les projets PCT et devrait donner des indications sur la façon de mieux respecter les critères se rapportant à la problématique hommes-femmes pour formuler et exécuter les projets du PCT, si besoin est.

C. Résultats

19. À la dernière session de la réunion conjointe, en octobre 2010, les comités ont demandé que des données sur les résultats des projets du PCT soient ajoutées dans les rapports pertinents des organes directeurs. Le rapport principal sur les résultats du PCT restera le rapport sur l'exécution du programme. Ce document est complété et étayé par les évaluations thématiques et par pays du Bureau de l'évaluation³ qui incluent un échantillon représentatif des projets du PCT. Par ailleurs, des rapports et documents ponctuels donnent également des détails sur les résultats de la FAO, le dernier en date étant la synthèse globale sur la satisfaction des bénéficiaires et l'évaluation de l'impact des projets du PCT relevant de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires, publiée en 2010 par le secrétariat de cette dernière.

20. Il demeure toutefois difficile pour le Secrétariat de rendre compte régulièrement des résultats et de l'effet catalytique de chacun des projets du PCT. L'une des difficultés tient à la nature du programme - il serait en effet extrêmement onéreux et complexe, en raison du nombre de projets et de l'éventail des compétences techniques concernées, d'entreprendre une évaluation systématique de tous les projets financés au cours d'un exercice donné et de répéter une telle évaluation à intervalles réguliers.

21. Pour surmonter cette difficulté, le Secrétariat réexamine l'expérience menée en 2008, à savoir l'envoi à titre expérimental d'un questionnaire pour recueillir des renseignements sur les résultats des projets du PCT au niveau quantitatif (par exemple, nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation, stratégie élaborée et sites de démonstration créés) et au niveau des effets directs (par exemple, amélioration des rendements, diminution des pertes après la récolte et législation adoptée), et la parution des conclusions dans le rapport sur l'exécution du programme 2006-2007. Cette expérience n'a pas été répétée parce qu'il était impératif de préparer la décentralisation du PCT mais elle a apporté des éclairages intéressants sur la manière dont l'information peut être recueillie pour améliorer le suivi et les rapports.

22. Cela étant, l'expérience de 2008 a aussi montré que l'envoi d'un questionnaire ne suffisait pas. La taille et la durée des projets du PCT posent en effet problème dans la mesure où les effets directs n'en seront probablement significatifs et mesurables qu'après la clôture des projets. Les résultats quantitatifs des projets en cours d'exécution font bien l'objet d'un suivi et de rapports qui vont encore s'améliorer à l'issue de la révision en cours du cycle des projets et des outils concernés, mais les effets directs des réalisations quantitatives d'un projet du PCT ne voient dans la plupart des cas réellement le jour qu'après la clôture du projet. Or, au moment où il faudrait procéder à une telle évaluation, les ressources humaines ou financières ne sont plus disponibles à cette fin.

23. Le Secrétariat suggère donc qu'une proportion de 0,4 pour cent de l'enveloppe budgétaire du PCT pour chaque exercice biennal (environ 430 000 USD) soit réservée à l'évaluation par les bureaux décentralisés des résultats des projets après leur clôture dans les 145 pays bénéficiant d'une assistance du programme. Les bureaux décentralisés pourraient ainsi recruter pour une courte durée un consultant qui serait chargé de recueillir des données auprès des parties prenantes nationales, d'effectuer une visite sur le terrain pour étudier l'évolution de la situation depuis la clôture du projet et de mener à bien d'autres activités facilitant la collecte de l'information requise. On estime par ailleurs que les

³ Un montant équivalent à 0,5 pour cent de l'enveloppe du PCT pour l'exercice biennal et transféré à OED à titre de contribution au coût de ces évaluations.

ressources financières même limitées dont disposeraient ainsi les bureaux décentralisés les inciteraient fortement à prendre une part active et régulière à la communication des résultats du PCT.